

Rédacteur-Gérant  
LATEULÈGNE.

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE  
Lyon, 30, Rue Impériale  
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique  
ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 C.  
Départements non limitrophes et gares, 20 C.



Directeur-Administrateur  
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.  
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque  
sur une maison de banque de Lyon  
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.  
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la  
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne  
Réclames..... 50 cent. —  
Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fournier,  
rue Confort, 14, à Lyon.

# LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



Nous pouvons vous assurer que nous saurons veiller, sans parti pris, à ce que la loi soit appliquée à tous, sans acception de personnes (Applaudissements).  
La justice égale pour tous, voilà la règle que nous suivrons toujours (Vive approbation).

L'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS

Notre ÉDITION DES COLLECTIONNEURS, tirée sur papier vélin, imprimée et coloriée avec un soin spécial et un luxe tout particulier, est livrée aux abonnés pour le prix de 30 francs par an, y compris les suppléments.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement n'expirait pas au 1<sup>er</sup> janvier dernier peuvent s'abonner à l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS à partir de ce 1<sup>er</sup> janvier en payant une soule proportionnelle.

Aucun exemplaire de l'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS ne sera livré à l'acheteur au numéro. Mais il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui, désireuse de s'abonner à cette édition, en fera la demande par lettre affranchie.

VIVISCONSULTE ET JURISECTEUR

Le citoyen Bert, qui est sans contredit un des échantillons les plus réussis de la médiocrité républicaine, joint à l'insuffisance déjà remarquable de sa constitution une prérophobie permanente et incurable.

Dame ! ça n'est pas bien dangereux d'être prérophobe, et puis, ça rapporte. C'est grâce à cette rage frénétique que Bert, le sympathique découpeur de chiens et tondeur de budgets, a pu installer au Ministère de l'instruction publique sa femme, son beau-frère, son beau-père, ses belles-sœurs, voire même une belle-mère..., accompagnée de son gendre. Le gendre, c'était Paul.

On entendait fredonner dans les couloirs la scie bien connue :

Le père Bert Paul,  
Le fils Paul Bert,  
La sœur Bert Paul,  
La fille et la mère,  
Tous les Paul Bert,  
Sont des veinards,  
Comme les Bidart.

Je suis certain qu'avec les goûts scientifiques du Bert Paul il devait y avoir des peaux de chiens sur tous les meubles.

Quand Ferry-la-Serviette est venu reprendre le service de son cabinet, il a dû certainement faire changer l'air.

\*\*

Paul Bert, ne pouvant se consoler du départ, non pas d'Ulysse, mais du Ministère, d'autant plus que ce départ était le sien, Paul a voulu s'étourdir et nous a conviés à l'audition d'un projet en prose et à mille paragraphes. Ces paragraphes ou articles ont assurément été élaborés concurremment avec la vivisection, et c'est naturellement le clergé qui est le traître du drame.

Si le sujet n'était pas si usé, il y aurait de quoi faire tordre même un actionnaire de Savary.

Nous avons d'abord la série des amendes.

Comme tout républicain convaincu, Bert n'a qu'un objectif : les gros sous. Jugeant les autres d'après lui et ses complices, il a trouvé un truc ingénieux comme base principale de son épiléptique élucubration.

Par déférence pour mes lecteurs habituels, je ne voudrais pas citer les textes du convulsionnaire vivisconsulte. Je me bornerai donc à un résumé expurgé, tel que l'on peut oser l'imprimer dans un journal qui se respecte et le mettre à la portée des intelligences retrogradées, quoique réactionnaires.

Les évêques, curés, vicaires ou desservants seront pris à l'heure ou à la course.

Ainsi voilà un curé qui touche, par exemple, 2,400 francs pour 365 jours et 365 nuits, ce qui représente 8,760 heures diurnes et nocturnes.

Les heures nocturnes étant consacrées au sommeil, on n'a pas besoin de toucher de l'argent pendant ce temps-là : ça ne s'est vu que sous les tyrans. Comme nous savons que ces fainéants de soutanards font la grasse matinée et le tour du cadran, nous supprimons le traitement des heures nocturnes (on verra pourquoi). Restent 1,200 francs pour 4,380 heures diurnes, soit 27 centimes et une fraction par heure.

Quand un évêque s'absentera de son diocèse ou un curé de sa paroisse (!?!?) sans une permission (qu'on lui refusera toujours), il aura droit à une... retenue proportionnée à son grade et à la durée de son absence.

Voilà où ça se complique :

Les républicains dirigeants, dont la crasse ignorance n'a plus besoin d'être démontrée, seraient bien embarrassés pour exercer ce contrôle ; mais tout est prévu : un patriote-mouchard sera délégué près de la personne de tout évêque, curé ou vicaire, et — trait de génie — afin de ne pas être à charge au budget, on leur imputera les traitements des heures nocturnes qu'on aura retranchés aux frocards, aux vils frocards.

Est-ce tapé, ça !...

Et puis voilà encore des places toutes trouvées pour les bons bougres de frères et amis.

De plus, on donnera à chaque patriote-mouchard une montre pour contrôler la durée des absences. Le

délégué près d'un cardinal aura un remontoir en or et celui près d'un évêque un huit-rubis en argent. Quant à l'espion d'un curé, il aura un oignon en nickel, et celui d'un vicaire (c'est bien embarrassant !), on lui donnera assurément la montre... du vicaire.

Pour en revenir aux petits calculs, supposons qu'un curé, qui touchera par heure un peu plus de 27 centimes, s'absente de sa paroisse pendant six heures : on croit tout d'abord qu'il n'aura à rembourser que six fois 27 centimes.

C'est une erreur : Bébert ne parle que par 100 francs et 500 francs, et l'État aura un bénéfice assuré à avoir des ecclésiastiques millionnaires par nécessité et touristes par goût.

Quelle jolie organisation !  
Et les missionnaires ? On trouvera difficilement un républicain pour les moucharder là-bas, tout là-bas. Il est certain qu'on finira par donner au clergé français le choix entre le travail à la planche ou à la moyenne !!

\*

\*\*

Ce n'est pas tout :  
Où logera-t-on le patriote-délégué-républicain-mouchard ? — Bert Paul a prévu la chose.

Un curé n'aura droit qu'à une chambre à coucher avec un lit se repliant. Le matin, on colle le lit contre le mur, et on obtient ainsi une grande salle des fêtes très-suffisante.

Jusqu'à ce jour ces messieurs prêtres avaient eu des palais avec salons, salle à boire et salle à manger, boudoirs, fumoirs, jardin d'hiver, salies de billard et de concert, salle de bains, salle d'armes, bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone, cabinets d'aisances avec panoramas historiques et jusqu'à une pièce spéciale pour cracher !... Il est temps d'y mettre bon ordre.

De plus, la pièce désignée par tête de calotin ne devra pas excéder les dimensions déterminées par l'État : le reste, tout le reste sera, naturellement, pour loger le citoyen géolier.

N'oublions pas le jardin... On en a assez de ces parcs somptueux dits « jardins de presbytère » !! On y voit des arbres de hautes futaies et des pièces d'eau avec cygnes et gondolés. Il y a de tout : parc réservé, jardin anglais, serre, potager, chasse, pêcherie, école de natation, observatoire, champ de courses, tir au pigeon et au canon, terrasse à feux d'artifice, aquariums et jusqu'à des plages maritimes artificielles !

L'austérité républicaine n'en veut plus, de ces jardins de presbytère : un vieux cercueil reformé avec de la terre dedans et des pissenlits prêts à être mangés par la racine.

Voilà l'idéal de Paul Bert pour le clergé français.

HIREL.

COMME A LA MALIBRAN



Sans doute il est trop tard pour narrer la querelle. Depuis qu'il est déchu quinze jours sont passés, Et dans ce pays-ci quinze jours, je le sais, Font d'un vote récent une vieille nouvelle. De quelque nom, d'ailleurs, qu'un ministre s'appelle, S'il est opportuniste, on en a vite assez.

O Léon Gambetta ! Tous, après leur défaite, Tes prédécesseurs ont laissé des héritiers. Jamais l'échec affreux ne les prit tout entiers. A défaut de baignoire, à défaut de Trompette, Du centre gauche ils ont entrepris la conquête. Et, s'ils tombaient, c'était tout au moins sur leurs pieds.

Ainsi, de session en session nouvelle, On voit de temps en temps ces vaincus d'autrefois. Pour les redémolir, la Chambre les rappelle, Ne sachant bien jamais à qui donner ses voix. Mais regarde pour toi comme elle est infidèle ! Tu viens ! Tu parles !... Crac ! voilà que la ficelle Se casse, et tu n'as pas pu gouverner un mois !

O Léon, où sont-ils, belle panse adorée, Ces accents si remplis de charme et de terreur Qui voltigeaient parfois de ta lèvres inspirée Du haut de la tribune où trônait ta splendeur ? Où vibre maintenant cette voix éplorée ? Vers quelle Cannebière agonise ton cœur ?

N'était-ce pas hier, bruyant et gris convivie, Que ta verve railleuse animait le repas Et que, sans sourcilier, tu marchandais tout bas De quelque député la voix un peu rétive, Le priant de faiblir à l'heure décisive ? N'était-ce pas hier, dis, ne l'était-ce pas ?

N'était-ce pas hier qu'aux longs bruits des fanfares Tu traversais la France en conquérant hautain, Distribuant des croix dans les buffets des gares, Aux maires, aux préfets parlant en suzerain, Banquetant, patoisant, fumant d'exquis cigares Aujourd'hui président et dictateur demain ?

N'était-ce pas hier qu'enivré — cela navre — Tu traînais à ton flanc un peuple transporté ? Que Cahors et Cherbourg, et Rouen et le Havre Acclamaient à grands cris le fameux ballotté ? Et maintenant voilà l'ombre autour du cadavre ! O Génois décati, l'en serais-tu douté ?

Ah ! tu vivrais encor si ta langue indomptable Avait su retenir un mouvement d'humeur ! Si tu n'avais voulu jouer au dictateur, Des ministres passés, ô le plus incapable ! C'est Andrieux vengeur, Andrieux implacable, Qui l'a précipité de toute ta hauteur.

Que ne l'étouffais-tu, cette phrase imprudente Que ta rage n'a pu devant eux contenir ! Tu vivrais, tu verrais le suivre et l'applaudir Cette majorité fantasque, indifférente, Qui prodigue aujourd'hui sa faveur inconstante A des gens que demain elle fera mourir.

Ne savais-tu donc pas, pauvre physionomiste, Qu'à ces cris insensés qui te sortaient du cœur Tu te ferais siffler comme un mauvais acteur ? Ne savais-tu donc pas que ton scrutin de liste Faisait tomber trop tôt ton masque opportuniste Et que c'est pour un fou qu'on prendrait son auteur ?

Où plutôt tu savais qu'en devenant le Maître, — Mais le maître réel, le maître incontesté — Aux yeux s'élèverait trop tôt ta nullité, Et que, certe ! il valait mieux pour toi disparaître Et conduire tous tes pantins dans l'ombre qu'être Au grand soleil le dieu de l'incapacité.

Meurs donc ! Ta mort est douce et ta tâche est remplie. Ce que l'homme ici-bas appelle le génie, Nous l'aurions dû chez toi chercher toujours en vain. Et, puisque tôt ou tard un ministre t'oublie, C'est d'un opportuniste et d'un heureux destin De tomber, comme toi, pour l'honneur d'un scrutin.

EUGÈNE THURR.

LE MINISTÈRE FREYCINET



LE CITOYEN TIRARD  
Ministre du commerce

Dans les premiers mois de 1878, une Compagnie financière française envoyait dans l'Uruguay (Amérique du Sud) un ingénieur, M. V. L'Olivier, avec mission d'explorer les gisements aurifères du pays.

De retour en France, M. V. L'Olivier, le 8 août 1878, donnait lecture d'un rapport sur la mine de quartz aurifère de Santa-Ernestina, en Cunapiru, république orientale de l'Uruguay... Le rapport affirmait la richesse des gisements et, de plus, faisait valoir la beauté du climat, la fertilité du sol et l'abondance des eaux.

En janvier 1879, la Compagnie française des mines d'or de l'Uruguay se prit à solliciter des souscriptions d'actions d'un certain nombre de personnes. Pour cela, elle envoya à ces personnes le rapport de M. L'Olivier, accompagné de la circulaire que voici mot pour mot :

COMPAGNIE FRANÇAISE des MINES D'OR de l'Uruguay. Société anonyme au capital de 10 millions de francs. Siège social : 12, place des Victoires. Paris, janvier 1879.

M

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la circulaire et sur le rapport ci-joints, qui vous permettront de vous éclairer sur la Société dont nous sommes les fondateurs.

Désireux de vous compter au nombre des actionnaires, nous prendrons la liberté de vous faire prochainement une visite dans le but de vous donner tous renseignements et toutes explications complémentaires. La paix et la tranquillité dont jouit depuis longtemps la République de l'Uruguay et l'appui GARANTI du président et des principaux membres du gouvernement de cette République sont pour notre Société des gages certains de sécurité.

Les communications entre la mine Santa-Ernestina et Montevideo sont faciles, le climat est tempéré et sain, la main-d'œuvre bon marché. Toutes ces circonstances, jointes à la richesse exceptionnelle bien constatée du quartz aurifère à exploiter, nous ont permis de trouver dans nos relations et parmi nos amis un chiffre déjà important de souscriptions.

Le bon accueil qui nous a été fait par toutes les personnes qui ont sérieusement examiné cette affaire nous donne l'espoir, M. que vous voudrez bien aussi vous y intéresser après lecture des divers documents que nous vous soumettons.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, etc.

Pour les membres fondateurs, A. RINCE.

Membres fondateurs :

MM. DENIZOT, ingénieur chimiste, gérant de l'usine d'affinage du comptoir veuve Lyon-Allemand ; TIRARD, ancien négociant en métaux, rapporteur à la Chambre des députés de la Commission monétaire ; LANGE, négociant en métaux à Paris ; BIRABAN, négociant en métaux, à Montevideo, concessionnaire de la mine ; A. GOSSELIN, banquier à Paris, 12, place des Victoires.

Quatre ou cinq mois après, une nouvelle circulaire était lancée, celle-ci émanant de la maison de banque et commission I. Kolisch.

En voici les principaux passages :

BANQUE ET COMMISSION I. KOLISCH,

1, rue du Quatre-Septembre.

CONFIDENTIELLE

Paris, le 23 mai 1879.

Monsieur,

Après avoir parcouru la note ci-jointe, vous aurez acquis la conviction qu'il s'agit d'une affaire vraiment exceptionnelle, et vous comprendrez facilement pourquoi il n'a été impossible de donner des détails dans la circulaire de ma maison.

SON EXCELLENCE M. TIRARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, AYANT ACCEPTÉ LA PRÉSIDENTIE DE LA SOCIÉTÉ ET PLUSIEURS AUTRES PERSONNAGES AUSSI HAUT PLACÉS Y ÉTANT INTÉRESSÉS, toute l'affaire a été traitée et conclue sans aucune publicité, comme il convient à des affaires vraiment bonnes réservées A UN PETIT CERCLE D'INITIÉS.

I. KOLISCH.

A cette circulaire, autographiée, était jointe une note imprimée intitulée COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES D'OR DE L'URUGUAY, Société anonyme au capital de 10 millions de francs, où on lit :

En admettant que les bénéfices à répartir, après prélèvement des intérêts et de l'amortissement, n'atteignent que 6 millions, ce qui est certainement un minimum éloigné des prévisions, ces bases assureraient un revenu de 335 francs par action (500 francs) espérés, non compris l'amortissement.

M. TIRARD, député, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, ACCEPTE LA PRÉSIDENTIE DU FUTUR CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Quatre jours après l'apparition de cette circulaire, le 27 mai 1879, le journal le Français dit :

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, est, paraît-il, président d'une Société par actions. Une maison de Banque chargée de placer

de ces actions « confidentielles » adresse à ses clients une circulaire dans laquelle on lit les lignes suivantes :

Suit une citation de la circulaire ci-dessus.

On nous demande si M. Tirard est informé de l'usage qui est ainsi fait de son nom et quels sont ceux de ses collègues du Ministère qui sont avec lui intéressés dans cette Société. Nous ne pouvons pas répondre à cette question.

Le même jour, 27 mai, le Français reçoit du citoyen Tirard une réponse fort polie dans laquelle ce ministre le remercie de lui avoir fourni l'occasion de protester contre le « singulier abus qui est fait de son nom » et ajoute :

Depuis que je suis ministre, j'AI ABANDONNÉ LA PRÉSIDENTENCE DE LA SOCIÉTÉ DONT IL S'AGIT.

Cependant, encore ce même jour 27 mai, paraît une nouvelle circulaire de la maison I. Kolisch.

Cette circulaire imprimée, qui renouvelle la promesse d'un revenu minimum de 335 francs par action de 500 francs, débute ainsi :

La note contenue dans notre circulaire du 20 courant, relative à une affaire tout à fait exceptionnelle, traitée sans publicité d'aucune sorte, nous a valu un tel nombre de demandes de renseignements que, contrairement à l'habitude de notre maison, il ne nous a pas été possible de répondre à tout le monde par retour du courrier...

Notre tâche aurait été plus facile si nous avions pu faire l'exposé de cette affaire dans nos circulaires ; mais, nous le répétons. LA HAUTE SITUATION DES PERSONNES INTERESSÉES NOUS FAIT UN DEVOIR D'OBSERVER ICI UNE DISCRÉTION ABSOLUE.

Ayant eu connaissance de cette nouvelle circulaire, le Français revient à la charge dans son numéro du 4 juin 1879, et ce journal conclut :

Quand on rapproche les termes de cette circulaire de la lettre de M. Tirard, il semble en résulter que les rédacteurs de la circulaire en question continuent, MALGRÉ LES EFFORTS DE M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, à faire de son nom, comme de celui de ses collègues, le « singulier abus » contre lequel a protesté M. Tirard. Nous ne doutons pas que M. le ministre du commerce et de l'agriculture ne prenne des mesures pour empêcher le public d'être ainsi induit en erreur...

Cette fois silence complet du citoyen Tirard. Alors la Gazette de France reprend la question. Dans son numéro du 21 juillet 1879, elle publie un article intitulé : On demande des communiqués, et dans cet article je lis les lignes suivantes :

Nous prenons la liberté de demander à M. Tirard quelles mesures il a prises vis-à-vis de l'audacieux et répréhensible abus qui a été fait de son nom et qui a été dénoncé par le Français.

La justice est-elle saisie ?... DES POURSUITES ONT-ELLES ÉTÉ COMMENCÉES ? QUEL EN EST LE RÉSULTAT ?

Nous devons ajouter que l'affaire pour laquelle était invoqué le patronage de M. Tirard était une souscription d'actions de 500 francs pour l'exploitation d'une mine d'or dite de Santa-Ernestina, dans l'Uruguay ; que la circulaire indiquait qu'il y avait des actions espèces et des actions bénéficiaires ; qu'aux actions en espèces, les seules pour lesquelles on sollicitait l'épargne française, on promettait un revenu de 335 francs pour une action de 500 francs, soit 65 %.

M. Tirard dit qu'il a été fait de son nom un étrange abus. Nous estimons qu'il en a été fait un abus répréhensible.

A-t-il demandé des poursuites ? QUEL EN A ÉTÉ L'EFFET ?

Nous sommes arrivés au 15 juillet. M. Tirard ne peut laisser passer la discussion de son budget sans fournir au pays des explications nettes et catégoriques.

C'était une mise en demeure bien précise et bien formelle. Que répond le citoyen Tirard ? — Rien. Il n'adresse ni communiqué au journal, ni explications au pays, ni réponse quelconque.

Et surtout il ne poursuit pas la maison de banque I. Kolisch.

Mais peut-être, direz-vous, c'est par pur libéralisme. Le citoyen Tirard est, sans doute, partisan de la liberté illimitée de la presse, et c'est pour rester fidèle aux principes de toute sa vie qu'il laisse passer sans procès les assertions de la maison Kolisch.

Encore une illusion qui doit tomber, hélas ! Le citoyen Tirard, quand il y voit chance d'avoir gain de cause, fait des procès de presse tout comme un autre, peut-être même mieux qu'un autre.

Témoin celui qu'il fit, justement vers cette époque, au journal l'Avranchin, coupable de lui avoir demandé en trois lignes s'il n'était pas intéressé dans une exploitation de 40.000 hectares de terrain en Amérique... Procès qui fut précédé et suivi de toutes les rigueurs les plus exceptionnelles que permet le Code d'instruction criminelle, et même de celles qu'il ne permet pas.

Donc ce n'est pas par libéralisme et par tolérance que le citoyen Tirard ne poursuit pas la maison de banque I. Kolisch.

Ce fut par prudence, et l'on doit en conclure que la maison Kolisch avait dit vrai.

Ah çà, où en est le citoyen Tirard, redevenu ministre du commerce ?

A-t-il, oui ou non, quitté la présidence de la Société des mines de l'Uruguay ?

RAOUL.

« Les lettres.... » Tony Loup, Chéron, Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph Seyve, du Petit Lyonnais, et Jantet (Joseph-Louis-Jérôme-Lucien-Napoléon), du Lyon républicain. On prétend même que Peyrouton y était.... sans plaque — sans blague, veux-je dire.

« Les sciences.... » Le docteur Lortet, l'auteur de ce récent trait d'esprit placé dans un de ses cours de la Faculté : « La matière fécale, voilà l'ennemi ! »

« Le commerce.... » Juliaa, marchand de savon.... à détacher ; Bessières, ex-marchand de soupe et de quatre règles, et Chapitet, ex-marchand de fautes d'orthographe aux cuisinières et aux sapeurs de la garnison.

Quant à l'« etc.... » du Lyon républicain, il vise, évidemment, l'avocat Thévenet, président du Conseil général, qui n'était venu là que pour danser, suivant son habitude.

« En haut du grand escalier, poursuit le Lyon républicain, M<sup>me</sup> Oustry-et le préfet du Rhône, entouré de ses secrétaires généraux, recevaient les invités. »

En effet, Paul et Louis étaient là, « entourant » le préfet à eux deux, tandis que Jacques, Baptiste et Pierre recevaient les cartes d'invitation et annonçaient les arrivants.

Les conversations, du reste, ont été fort animées. On s'y est entretenu, surtout, du récent « Krache » financier.

A la sortie, comme à l'entrée, le vestiaire a été des moins encombrés, la plupart des invités et invitées, diplomates d'arrière-boutique et ambassadrices de brasserie, ayant dû avant le bal mettre leurs pardessus et leurs châles au clou pour s'acheter des gants.

« La soirée s'est prolongée jusqu'à 6 heures du matin, » conclut le Lyon républicain.

En sorte que ce n'est qu'à six heures du matin que les douze fiacres, chars-à-bancs, jardinières et tapèculs ont pu vider la rue d'Algérie, les tramways reprendre leur service, les trains P.-L.-M. recommencer à circuler sur la ligne et M<sup>me</sup> Oustry, la préfète, remettre dans son carton à chapeau la « grâce habituelle » de cérémonie avec laquelle elle avait « fait les honneurs de la soirée. »

En résumé, ce bal a été très-brillant, et le prochain le sera davantage encore. M. Oustry se proposant, paraît-il, d'y inviter tous les pensionnaires de l'hospice des enfants trouvés, pour lesquels il a, dit-on, des entrailles de... frère.

RAOUL.

## NOS SUPPLÉMENTS 14 ET 15

Notre Supplément n° 14 sera mis en vente samedi 25 février à Lyon et sera expédié vendredi et samedi à tous nos correspondants et abonnés.

Ce Supplément constitue une nouvelle mise en demeure à l'ambassadeur Challemel-Lacour d'avoir à cesser, en la représentant, de faire mépriser la France à l'étranger.

Les deux pages de texte sont tout entières consacrées à ce diplomate nouvelle couche, aussi indigne qu'indéracinable, et la grande gravure coloriée reproduit les phases principales de son odyssee personnelle et des exploits de ses ascendants.

Notre Supplément n° 15, tout entier consacré au Krach financier, paraîtra dans le courant de mars.

## LES PROCÉDÉS SAVARIQUES



Nous pouvons vous assurer que nous saurons veiller, sans parti pris, à ce que la loi soit appliquée à tous, sans acception de personnes. (Applaudissements.) La justice égale pour tous, voilà la règle que nous suivrons toujours. (Vive approbation.)

DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE, M. Humbert, DANS SA RÉPONSE À LA QUESTION SALIS, RELATIVE À L'UNION GÉNÉRALE.

Une des plus grosses affaires lancées par la Banque de Lyon et de la Loire, qui n'est pas encore en faillite quoiqu'elle ait suspendu ses paiements bien avant l'Union générale, et par le citoyen député Charles Savary, qui n'est pas encore en prison alors que M. Bontoux y est, une des plus grosses affaires, dis-je, lancées par ladite Banque et par le susdit Savary, c'est incontestablement l'affaire des Naphtes et Pétroles du Caucase.

Les sources de naphte et de pétrole, il y en a en France qui ne sont point encore exploitées. Il y en a surtout en Italie dans la chaîne des Apennins, auxquelles on a à peine touché jusqu'à ce jour... Mais... peut-être ne sont pas ces sources-là qu'il fallait à Savary. La France, c'est la patrie même de Gogo... L'Italie, c'est à deux pas depuis que le mont Cenis est percé... Il eût été bien trop facile d'aller voir, avant de souscrire s'il suffisait de mettre un robinet à tel rocher pour lui soutirer des milliers de tonnes d'huile minérale et si les 100 et 200 % de bénéfices promis étaient autre chose que de l'attrape-nigauds.

En sorte que Savary, un beau matin, s'est transporté, sans quitter les boulevards de Paris où la place Bellecour de Lyon, sur les pics et dans les vallées du Caucase, un pays où le commun des mortels ne se rend pas tout à fait avant de jeuner comme on irait à Meudon ou à la grotte de la Balme, et il y a découvert, par la pensée, des « sources pétrolifères ne le cédant en rien à celles de la Pensylvanie pour l'abondance et la richesse ». Il a fait plus que de les découvrir : il les a achetées... par coutume.

Le lendemain, la Compagnie générale d'exploitation des Naphtes et Pétroles du Caucase était fondée, Compagnie générale qui n'était autre que la Banque de Lyon et de la Loire elle-même et qui avait le même siège social, 2, rue de la République, à Lyon. Et 30.000 actions, dites de 500 francs sans doute parce qu'on les mettait en vente au prix de 620 francs, étaient lancées sur le marché, où, surenchères habilement par des compères et par la Banque elle-même, qui les vendait et les rachetait, les rachetait et les vendait, elles ne tardaient pas à faire jusqu'à 700 francs de prime.

\*\*

Eh bien ! parcourons ensemble, si vous voulez bien, la notice explicative du prospectus.

Personne n'ignore que la région du Caucase ne le cède en rien à la Pensylvanie pour l'abondance et la richesse des sources pétrolifères...

« Personne n'ignore.... » Vous comprenez, la science de Savary est quelque chose de si naturellement infus qu'il ne doute pas un instant que ce quelque chose ne soit tout aussi infus chez autrui.... « Personne n'ignore.... » Moi j'ignorais, et je l'avoue à ma honte, mais vous sentez bien qu'en présence d'une assertion si superbe et si catégorique nul autre que moi n'a voulu avoir l'air d'ignorer. — M. Gogo a son amour propre, que diable ! — en sorte qu'au bout de moins de huit jours personne ne doutait à Lyon que la mer Caspienne ne fût un vaste bol de naphte et de pétrole où l'on n'avait qu'à puiser à pleins seaux pour illuminer le vieux monde.

Mais jusqu'à présent ces sources n'avaient pu être exploitées par suite de l'impossibilité des transports à bon marché.

Pour que les pétroles du Caucase fussent amenés sur le marché européen, il fallait qu'ils puissent franchir la chaîne du Caucase et parcourir dans des conditions normales les vastes steppes qui séparent la mer Caspienne de la mer Noire. Fort heureusement la création du chemin de fer transcaucasique reliant Bakou à Batoum et mettant la mer Caspienne en communication directe avec la mer Noire va désormais résoudre ce problème.

Vous croiriez, n'est-ce pas, en lisant cela, que le chemin de fer transcaucasique existe, qu'il part tous les jours des trains mixtes, directs, express, omnibus et même de plaisir se rendant de Bakou à Batoum et réciproquement et qu'on entend par instants sur la ligne crier en bon circassien : « Messieurs les voyageurs pour Trébizonde, Erzeroum, Tauris, Téhéran et Samarcande changent de voiture ! ».... Détrompez-vous : le chemin de fer transcaucasique n'est encore que sur les planches à dessins des ingénieurs qui ont du temps à perdre et dans les prospectus du citoyen Savary, et un chemin de fer qui mènerait en moyenne trois voyageurs par jour sur un parcours d'une centaine de lieues peuplées d'ours, de lièvres et de putois, est exposé à rester quelque temps encore sur le papier dans un Empire où la garantie d'intérêt à 6 % ne fleurit pas comme en pays opportuniste. Mais n'admirez-vous pas l'habileté de Savary, qui dit « création » — un mot vague — au lieu de « construction » ou « exploitation » — des mots précis ?

Reprenons la lecture de l'éloquente notice :

La Compagnie générale d'exploitation des naphtes et pétroles du Caucase, qui est appelée à recueillir le profit de cette transformation économique, est propriétaire de 261 hectares....

261.... ni plus ni moins ! C'est Savary qui a acheté ça.... sur ses économies.

.... de terrains pétrolifères situés dans la province de Bakou, à Soliani, à Bogi-Promysel, à Alate et aux environs de Bog-Boga.

Comme c'est couleur locale, tout ça... Il y a surtout Bogi-Promysel et Bog-Boga.... on croirait y être !

C'est dire qu'elle occupe la portion la plus riche de la région du Caucase...

Le « c'est dire » est là pour faire pendant au « personne n'ignore » de tout à l'heure, et, pour peu qu'on tienne à poser pour la compétence géographique, on est naturellement conduit à s'écrier :

« Ah oui !... Bog-Boga... Bogi-Promysel... Ah oui !... du côté de Bakou et de Soliani... ah oui !... »

Il y a ensuite les « Conditions de l'exploitation. » Ah ! par exemple, les « Conditions de l'exploitation... » lisez-moi ça attentivement :

Le pétrole extrait des mines de la Compagnie est conduit dans des wagons-citernes jusqu'au port de Batoum sur la mer Noire.

C'est à Batoum que le pétrole brut est distillé dans une vaste usine créée par la Société.

Le liquide ainsi préparé est conduit de Batoum dans les ports de la Méditerranée, au moyen d'une flottille d'un type spécial, qui permet d'éviter les déchets et de se garantir contre la crainte des accidents.

Les huiles minérales sont ensuite versées dans les entrepôts de la Compagnie au port de Saint-Louis, à l'embouchure du Rhône, et à Trieste.

A ces entrepôts est annexée une usine destinée à la fabrication de certains sous-produits, qui doivent être distillés en France pour permettre d'échapper aux droits de douane.

Tout cela au présent....

« Le pétrole est conduit... » « Le pétrole est distillé... » « Le pétrole est versé... »

Au présent aussi, les wagons-citernes, la vaste usine de Batoum et les vastes usines du port Saint-Louis et de Trieste.

Au présent encore les entrepôts de la Méditerranée et de l'Adriatique...

Au présent la « flottille d'un type spécial qui permet de se garantir, non-seulement contre les accidents, mais même contre « la crainte des accidents (!!!) »

Tout ça existe, tout ça fonctionne, l'exploitation est en plein exercice, et qui sait ? peut-être l'huile de la lampe à la lueur de laquelle je lis le prospectus a été amenée par la « flottille d'un type spécial... »

Il y a bien la petite phrase suivante, par laquelle se continue le prospectus :

Ainsi instituée, la Société aura un outillage complet. Elle extraira elle-même les pétroles, elle les distillera, elle transportera elle-même ses produits.

Mais on y apporte de suite le correctif suivant :

En supprimant tout intermédiaire, elle évite toute déperdition, c'est-à-dire qu'elle exploite dans les conditions les plus favorables et les plus économiques.

Tout cela agrémenté d'une mirobolante évaluation des bénéfices, qui seront de 200 %, au moins, et d'un prétendu rapport de l'ingénieur Léger, lequel parle de certaine « gare d'Alate » du chemin de fer transcaucasique, comme si elle existait...

Allons, souscrivons, souscrivons, souscrivons... Rien que les wagons-citernes et la flottille d'un type spécial qui permet de se garantir contre la crainte des accidents suffisent largement comme garantie hypothécaire.

Et on a souscrit, on a souscrit, on a souscrit... On a souscrit au point, vous dis-je, que les actions ont fait en banque jusqu'à 700 francs de prime.

Eh bien ! qu'était-ce, en réalité, que la Compagnie générale d'exploitation des Naphtes et Pétroles du Caucase ?

Une simple valeur de spéculation.

Une sorte de planche aux assignats permettant à Savary et à ses compères de battre monnaie.

Des petits papiers bleus, jaunes ou verts qu'on payait jusqu'à 1,200 francs et dont les acheteurs font maintenant des cocottes pour tromper la faim de leurs enfants.

En un mot... une vaste escroquerie.

Ah ! si c'était l'Union générale qui eût lancé les Naphtes et Pétroles du Caucase ! Il n'y aurait pas de faillite d'office assez précipitée pour elle, et on en ferait pour le moins remonter l'ouverture à la date de l'entrevue du Camp du drapeau d'or.

Ah ! si c'était M. Bontoux qui eût inventé les wagons-citernes et la flottille d'un type spécial !... Il n'y aurait pas de prison assez étroite pour l'y faire entrer à frotement dur...

Mais c'est le Lyon-Loire, et c'est Savary.

Et pour le Lyon-Loire les juges du commerce ont souvent des entrailles.... d'actionnaires.

Et pour l'opportuniste Savary les Parquets de la République ont des entrailles.... d'opportunistes !

Je parlerai, la semaine prochaine, de la Société foncière et forestière de Lénine (Russie occidentale), un autre attrape-gogo lancé par Lyon-Loire et par Savary.

DANIEL.

## M. Oustry est resté chez lui le...



Ces jours derniers, à Lyon, un arrêté préfectoral intitulé Bal de la Préfecture, pour prévenir « l'encombrement et les accidents pendant la soirée du 11 février », mettait en interdit la moitié des rues de la ville, arrêtait la circulation des tramways et, s'il m'en souvient bien, ordonnait que les trains du P.-L.-M., à partir de 8 heures du soir, ne dépasseraient pas la gare d'Avignon au sud et celle de Fontainebleau au nord.

C'est avec raison que ces mesures d'ordre avaient été prises, car on a compté jusqu'à six fiacres, deux chars-à-bancs, trois jardinières et un tapècul ayant amené des invités à M. Oustry, et à la station de la rue d'Algérie ces douze équipages formaient une longue file s'étendant de la rue Sainte-Marie à la rue Terme.

Mais suivons les officieux :

« Tout ce que Lyon compte de notabilités dans la magistrature, l'armée, le barreau, les arts, les lettres, les sciences, le commerce, etc.... s'était, dit le Lyon républicain, donné rendez-vous dans les salons de la Préfecture. »

« Tout ce que Lyon compte de notabilités dans la magistrature... » je vois ça d'ici : Bulot, Escot, Baudoin, Talon, Gros, Groz, Montalan et Dubost.

« L'armée... » Un autre officieux nomme le général Bréart... Je m'y attendais. Je pense même que le vainqueur de Kasr-Said a pour la circonstance fait cirer ses bottes et laissé son revolver au vestiaire.

« Le barreau... » Démosthènes Tavernier et Cicérobain.

« Les arts... » Trois tailleurs de pierre d'avenir et deux peintres en bâtiment de la plus belle espérance.

L'Administration de la Comédie politique paie tout dessin d'actualité qui lui est envoyé, de quelque part qu'il vienne, lorsque l'œuvre, tant au point de vue de l'exécution qu'au point de vue de l'esprit, rentre dans la ligne du journal et lui paraît digne d'être insérée.

## CE QU'ON IMPRIME



Dans son *Nouveau théâtre de Pupazzi* illustré (1), M. Lemerger de Neuville transforme en marionnettes les principaux fâcheux de l'opportunisme et du radicalisme.

Le *Bain du Consul* et l'*Esclave ivre* sont écrits en hexamètres. « Aux dieux du jour, dit l'auteur, il faut parler le langage des dieux ! » L'une de ces pièces retrace la gloriole de l'orateur, l'autre les désillusions du tribun. En tête de la première, le profil du Vitellius opportuniste émerge de la baignoire légendaire, décorée des initiales L. G. (Lâche, Gredin ?) Dans l'*Esclave ivre*, Trompetta passe en revue les habitués des guculettes présidentiels.

..... *Ranchus*, un homme remarquable, S'y montre quelquefois. *Reynachus* vient toujours. *Spullerus* le Germain, *Coquelinus* le mime, *Farrus* le général, qu'un noble orgueil anime, *Aurigère-Arnaudus*, son jeune confident, *Freycinellus*, jadis consul et prétendant. Le devenir encore, et puis *Constance Chlore*, Dont le passé ne fut pas toujours inodore. Tous viennent se grouper près de *Massabius*.

Dans le *Conseil municipal de Saint-Potin*, le boniment du conseiller radical Coucheneuve en faveur de l'instruction obligatoire et gratuite est des mieux réussis :

« Il faut que l'enfant sache l'orthographe. C'est la base de la régularité de la vie. La géographie lui apprend à connaître son département, combien il a de conseillers généraux, généraux, communaux, communcux, etc... L'arithmétique!... grâce à elle, il peut savoir le nombre des électeurs de son parti. Il est vrai que le compte n'est jamais exact, à cause des virements d'opinion... L'histoire lui apprend qu'il faut que chacun ait son tour et que ceux qui l'ont eu n'ont plus rien à espérer. L'avenir est à ceux qui n'ont pas de passé! »

L'auteur ne se dissimule pas que cette esquisse d'un Conseil municipal cramoiisi de 1877 est devenue bien anodine. « Pouvais-je prévoir, dit-il, la niaiserie croissante de nos édiles ? » (celle, par exemple de ce maire ébroïcien qui faisait exécuter, l'autre jour, la *Marseillaise* pendant un enterrement!!)

Dans la plus récente de ces pièces, les *Lundis de M<sup>me</sup> Bas d'Azur*, l'allocution de Sarah Bernardt, retour d'Amérique, mériterait d'être citée en entier. Nous en détachons ces strophes, d'une verve aristophanesque :

Les Alcibiades de nos jours,  
Qu'ils soient mâles ou bien femelles,  
Qu'ils soient beaux ou vilains, toujours  
Font écarquiller vos prunelles !  
Un orateur comédien,  
Un comédien diplomate,  
Un chef d'Etat qui ne fait rien,  
Un noble couleur écarlate,  
Ou des déclassés reclassés,  
Des déchus qu'on réhabilite,  
Des assassins qui sont pincés,  
Ou ceux que la justice acquitte,  
Tous, tour à tour, également,  
Vous les admirez sans scrupule,  
Et vous passez le temps gaîment  
Pendant que votre maison brûle !

Voilà des marionnettes qui, pour l'esprit, le bon sens et le courage, en remonteraient à plus d'un spectateur !

KEL-KUN.

## CONSERVATEURS DE LA CHAUSSURE



Et vous obtiendrez un brillant plus beau que le vernis et qui ne se ternira pas.

(VIEILLES RÉCLAMES.)

(SUITE. — Voir le numéro du 12 février.)

L'article intitulé DÉMISSION OU RÉVOCATION avait été publié dans la *Comédie politique* du 10 juillet. Le lendemain lundi 11, sur les 4 heures de l'après-midi, une lettre de M. Jacquand (de la maison Jacquand père et fils, fabricants du cirage dit le *Conservateur de la chaussure*), président du Tribunal de commerce de Lyon, nous fut apportée par la poste.

Voici le texte complet de cette lettre :

TRIBUNAL  
DE LYON  
DE COMMERCE  
CABINET  
de la Présidence  
N<sup>o</sup>..... Monsieur,

Je vous prie de vous présenter demain dans mon cabinet au Tribunal, de 2 à 3 heures.  
J'ai l'honneur de vous saluer.

JACQUAND.

(\*) Paris, Librairie générale.

A cette lettre de M. Jacquand M. Ponet répondit par la lettre suivante :

Villeurbanne, le 11 juillet 1881.

A M. le Président du Tribunal de commerce de Lyon.

Monsieur le Président,

On m'apporte à l'instant votre lettre, mise dans ma boîte, à Lyon.

Il est quatre heures, par conséquent trop tard pour répondre à l'invitation que vous m'avez adressée.

Je me tiens, Monsieur le Président, à votre disposition pour tel jour et telle heure que vous voudrez bien fixer de nouveau et vous prie d'excuser, en raison des circonstances, mon absence à l'audience que vous avez bien voulu me fixer pour aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

A. PONET.

Cette lettre de M. Ponet se croisa en route avec une autre lettre de M. Jacquand, dont voici également le texte complet :

Lyon, le 11 juillet 1881.

TRIBUNAL  
DE LYON  
DE COMMERCE  
CABINET  
de la Présidence  
N<sup>o</sup>..... Monsieur,

Je vous avais prié de vous présenter dans mon cabinet aujourd'hui, de 2 à 3 heures.

Je vous ai vainement attendu.

Il y a urgence à ce que vous déférez à mon invitation. Je vous attendrai donc demain, à une heure.

J'ai l'honneur de vous saluer.

JACQUAND,  
Président du Tribunal de commerce.

Le lendemain mardi, M. Ponet était dans le cabinet de M. le Président du Tribunal de commerce à l'heure exacte fixée par ce dernier.

L'entretien entre M. Jacquand et M. Ponet fut absolument courtois des deux parts, et, après avoir arrêté les bases d'un arrangement auquel M. Ponet se prêta sans arrière-pensée, on se sépara en se serrant la main.

Et l'on put lire dans le numéro suivant (17 juillet 1881) de la *Comédie politique* un article dont, la semaine prochaine, je reproduirai le texte *in extenso*.

ABEL DUCANGE.

## Lamentations d'un vidangeur



« Ah ! si c'est comme ça qu'ils mènent la boutique, Faut pas être fiérots ! Car de nos députés Le meilleur, à coup sûr, ne vaut pas une chique. Ils se foutent de nous et de la République En jurant qu'ils feront toutes nos volontés.

« Pour se faire nommer ils promettent des caillies Et des perdreaux truffés à gueule que veux-tu ? Puis, quand ils sont élus, nous traitent de canailles, Ils vont tout simplement s'offrir quelques ripailles A nos frais, se drapant dans leur mâle vertu !

« Léon est chambardé de son grand Ministère... Un autre va grimper au mât en rigolant. C'est-y ça qui rendra notre sort plus prospère ?.. Nous créverons toujours de soif et de misère, Comme à notre habitude, et c'est pas régalant !

« Oui ! tous ces galvaudeux, c'est des faux démocrates, Et nous des vieux jobards de croire à leurs discours. Quand pour nous enjoler ils ont fait leurs épâtes Ou qu'ils n'ont pas besoin de nous lécher les pattes, Ils nous lâchent, ainsi que Farre les tambours.

« Au lieu d'être à leurs bancs, ils sont à la buvette, N'ayant pas l'air de voir que c'est nous qui payons. Quand nous nous escrimons à rouler la tinette Pour nous rincer le bec d'un mêlé d'anisette Sans répit, nuit et jour, pour tous ces rossailleurs !

« Ça ne peut pas durer ainsi. Faut que ça change, Puisqu'au jour d'aujourd'hui le peuple est souverain ! C'est-y pas éœurant, lorsque le bourgeois mange, Que ça soit nous, bon sang ! qui fasse la vidange. Mille noms d'un pétard ! vrai, c'est par trop serin !

BERNATIER,

Attaché à la maison Paris et Lesage.

## AU BOUT DE LA LORGNETTE



GRAND THÉÂTRE

Le PROPHÈTE, grand opéra

Quand M. Campocasso, qui du reste n'a rien inventé, voit que le public se montre d'une froideur nettement marquée à l'endroit de sa boutique, il a recours à un truc qui est assez drôle.

L'imprimerie Chanoine (Delaroche, successeur) lui confectionne des lettres d'un pied huit pouces de haut et il fait rédiger des annonces dans le goût des suivantes :

M. MOUCHEMÈCHE,

luminariste,

éclairera les lampions qu'il éclairait à la SCALA (de Milan)

ou bien

M. PATZENCUIR

remplira le rôle de chef de claqué qu'il a rempli au théâtre SAN CARLO (de Naples)

ou bien

M<sup>me</sup> POTINSKY,

ouvreuse, distribuera les petits bancs qu'elle distribuait au théâtre de COVENT GARDEN, (de Londres)

ou bien encore

M. SALOMON

chantera le rôle de JEAN DE LEYDE, qu'il a chanté à l'Opéra.

Et voilà!... Ce n'est ni cher ni difficile, et cela fait toujours son petit effet.

Or, par une curiosité bien naturelle, ne pouvant savoir comment M. Mouchemèche et Patzencuir, non plus que M<sup>me</sup> Potinsky, s'acquittaient de leurs emplois respectifs avant d'être dirigés par M. Campocasso, j'ai voulu tout au moins me rendre compte de la façon dont M. Salomon remplissait le rôle de Jean de Leyde à l'Opéra.

Et voici ce que je trouve à ce sujet dans un journal parisien de 1879, sous une des meilleures signatures de la critique musicale :

M. Salomon, que la nouvelle direction n'a pas cru devoir réengager, a chanté cette semaine, pour la première fois, le rôle de Jean de Leyde, du *Prophète*. M. Halanzier devait bien cela à un pensionnaire dont il aura été pendant toute son administration un des rares partisans, sans que le public ait jamais voulu le suivre dans cette mission, qu'il s'était imposée, de nous faire accepter ce chanteur.

Nous avons eu maintes fois à parler de M. Salomon, qui pendant son séjour à l'Opéra, et en outre des grands rôles du répertoire qu'il a chantés tous ou presque tous, a fait deux importantes créations dans le *Roi de Lahore* et dans *Polyeucte*. Mais pas plus dans ces rôles qu'il a créés que dans l'interprétation des chefs-d'œuvre classiques M. Salomon ne nous a semblé l'artiste que réclamaient les grandes figures de Raoul de Nangis, du juif Eléazar ou du duc de Normandie.

Ce jugement est peut-être sévère : nous n'y changerons rien cependant après avoir entendu M. Salomon dans le *Prophète*, où nous avons retrouvé chez ce chanteur les mêmes défauts, à peine mitigés par quelques pâles qualités naturelles d'une voix qui est souvent bien étouffée. L'artiste essaie alors de crier ; mais il s'épuise en efforts impuissants. Même insuffisance au point de vue du comédien, qui laisse beaucoup à désirer dans la grande scène de la cathédrale, où l'artiste doit faire preuve de tant d'autorité et d'énergie. M. Salomon a manqué de tout cela, et c'est en somme un résultat médiocre pour ce chanteur que d'avoir abordé ce rôle redoutable, auquel ses prédécesseurs ont consacré de longs mois d'études sans se l'être approprié davantage.

On voit que, dès 1879, tout aussi bien qu'aujourd'hui, M. Salomon remplissait le rôle de Jean de Leyde comme un ouistiti remplirait la cuirasse de François I<sup>er</sup>.

— Mais il était à l'Opéra ! nous dit le cornac Campo. C'est parfaitement vrai, Casso de mon cœur ! Mais, s'il y récoltait des pommes cuites, il est inutile de nous faire connaître un aussi malencontreux séjour de votre ténor exténué.

Du reste, toute l'interprétation du *Prophète* est dans ce goût, et le chef-d'œuvre de Meyerbeer dans la bouche des gens de la troupe Campocasso prend les allures des *Deux aveugles* ou de l'*Œil crevé*, avec la drôlerie en moins.

A tous il manque quelque chose :

De la voix à Salomon, déjà nommé.

De la distinction à M<sup>lle</sup> Appia, qui donne à Fidès l'élégance de gestes et de démarche qui caractérise les chanteurs ordinaires de la bonne ville d'Uzès, tout en prononçant avec un accent à faire pleurer de joie et d'émotion patriotique tous les petits ramoneurs piémontais de France et de Navarre.

Jusqu'à M<sup>lle</sup> Baux, qui est au-dessous du rôle de Berthe. Parmi les massacres et les massacres engagés par MM. Campo et Treleski, M<sup>lle</sup> Baux nous avait paru garder un peu le souci de l'art. Aujourd'hui nous la voyons s'essouffler et grimacer sans arriver à donner convenablement les *hauts* de la partition. Cela fatigue le public et enlaidit l'artiste... par-dessus le marché. Il vaudrait mieux abandonner Berthe à son malheureux sort que de la compromettre ainsi.

Quant aux trois anabaptistes, MM. Queyrel, Seguin et Barbe, je crois leur rendre un véritable service en les informant du fait suivant :

— Ça n'est pas ça du tout !

BABYLAS.

## A NOS COLLECTIONNEURS

L'obligation de tirer sur une machine spéciale notre *Edition des collectionneurs* nous a mis jusqu'à ce jour dans l'impossibilité d'expédier cette édition à nos abonnés dès le vendredi et le samedi, comme à nos autres abonnés.

Il n'en sera plus ainsi à partir du 1<sup>er</sup> numéro de mars, notre fabricant de papier devant nous livrer pour cette époque un format de papier vélin qui permettra d'effectuer le tirage de l'*Edition des collectionneurs* au courant même du tirage de l'édition ordinaire.

## REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 11 février 1882.

La Bourse de ce jour a été, comme celle de la veille, sous le coup d'exécutions rendues nécessaires par le règlement des comptes de la dernière liquidation et qui, faute de contre-parties, n'ont pu que peser encore sur le marché. Le début de la Bourse a été, par conséquent, très-mauvais, et la généralité de la cote s'est surtout d'abord inscrite en baisse notable sur les derniers prix de la veille. Peu à peu les dispositions de la place sont devenues meilleures et les cours se sont relevés.

Les 3 % étaient offerts à l'ouverture au-dessous de 82. L'ancien s'est relevé peu à peu de 81. 80 à 82. 40.

L'amortissable de 81 75 à 82 25. On a coté sur le premier 10 et 15 centimes de déport.

Le 5 %, reste à 114 65.

Le *Credit foncier* se ressent à peine de la faiblesse du marché. La confiance du public dans cette valeur est pleinement justifiée par l'extension des opérations de la Société. Dans sa séance d'hier le Conseil d'administration a autorisé pour 14 millions et demi de prêts nouveaux.

La *Foncière de France et d'Algérie* est à 505.

Le *Credit lyonnais* s'est constamment tenu aux environs de 800.

Le *Credit général français* a coté 700.

La *Société nouvelle* a repris possession du cours de 500.

La *Société française financière* est à 1005.

Quelques capitalistes accordent beaucoup d'attention aux actions de *Rio Tinto* et à celles de la *Société des minerais de Rio Tinto*.

BALLERO.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la *Comédie politique*. Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la *Comédie politique* parus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.  
50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1<sup>er</sup> juillet 1881.

Le Gérant : LATEULÈGNE.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 80. — J.-E. Albert.